

# + Des formations, o..... des séances d'information sur mesure



Les agents des services communaux qui sont en contact avec la population sont parfois démunis face à des situations aussi diverses que variées des personnes étrangères ou d'origine étrangère. Cela est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de questions liées :

- au séjour ;
- à l'inscription des demandeurs d'asile ;
- à l'inscription d'étudiants étrangers ;
- au regroupement familial ;
- aux titres de séjour ;
- ou encore à l'acquisition de la nationalité belge.

Fort de nombreuses années de travail sur le terrain et riche de partenariats multiples dans la formation et l'organisation de colloques et séminaires, le CRIPEL propose, en plus de son offre de formation clé sur porte à destination des organismes publics et privés (voir catalogue en annexe), une formation ou une séance d'information sur mesure basée sur un diagnostic des besoins. L'objectif est de renforcer au sein du personnel communal en contact avec un public de personnes étrangères, les compétences interculturelles et la capacité à répondre aux besoins spécifiques liées à l'immigration :

- communication interculturelle ;
- identité et appartenance culturelle ;
- stéréotypes, préjugés et discriminations ;
- gestion de la diversité ;
- histoire des migrations ;
- politiques d'intégration ;
- équivalence de diplôme ;
- droits des étrangers (séjour, inscription, titre de séjour, nationalité,... voir ci-dessus)
- ...

## Notre méthodologie

- 1/ Une rencontre préalable visant à recueillir les besoins en matière de contenu et de format de la formation ou de l'information.
- 2/ Construction du module sur base des besoins établis et du format:  
(durée de la formation)
  - module théorique et/ou pratique,
  - informatif et/ou participatifs et interactifs,
  - partage sur les expériences et les pratiques du groupe.
- 3/ Déroulement de la formation / information  
Ces modules brefs sont structurés autour :
  - d'un Powerpoint,
  - d'un débat autour des thématiques abordées,
  - d'exercices ou mises en situation.
- 4/ Evaluation

## Contact pour le mise en place de formation ou de séances d'information

04/220 59 64 – Sandra GASPAROTTO, Responsable de projet formation & sensibilisation  
sandra.gasparotto@cripel.be

## Des plages de permanence téléphonique pour le service population

Le CRIPEL dispose de plusieurs juristes spécialisés en droit des étrangers qui répondent à vos questions sur des problématiques spécifiques rencontrées par les personnes étrangères ou d'origine étrangère.

Permanence téléphonique les vendredis de 14h00 à 16h00

Contact : Maria GARCIA MARTIN (Juriste spécialisée) - 04/220 01 13 – maria.garcia@cripel.be

## Une permanence par mois auprès du service population

Ce service permet d'établir un lien de proximité entre les agents communaux du service population et le CRIPEL. Il vise à répondre de manière pratique aux questions que se posent le personnel communal dans les services qu'il rend aux personnes étrangères dans le cadre de ses missions de service public.

## Contact pour le mise en place d'une permanence

04/223 80 24 – Axelle VAN HARTEN, Coordinatrice – axelle.vanharten@cripel.be

